Plan de Prévention du Bruit (PPBE) : lancement de la consultation publique

Du 2 mai au 3 juillet 2023, donnez votre avis sur les mesures envisagées pour prévenir et réduire les nuisances sonores dans l'environnement et de préserver les zones calmes sur le territoire !



Compétente dans le domaine de la lutte contre les nuisances sonores, GPS&O a présenté, au Conseil communautaire du 6 avril 2023, son projet de PPBE. Inscrit dans le cadre de la réglementation européenne, le PPBE répond à un enjeu sanitaire en visant à réduire le bruit généré par les transports. En matière de facteurs de risques environnementaux, le bruit est la deuxième cause de morbidité en Europe, derrière la pollution atmosphérique. Le projet de PPBE de la Communauté urbaine sera soumis à la consultation publique du 2 mai au 3 juillet 2023, avant son adoption définitive.

En complément des actions déjà portées, le projet de PPBE de GPS&O permet de hiérarchiser les priorités d'action pour lutter contre le bruit. Il s'articule autour de quatre principales lignes de force :

- La résorption des points noirs du bruit ;
- Une meilleure maîtrise de l'évolution de l'environnement sonore du territoire par la prévision des impacts acoustiques des futurs projets menés par GPS&O et par des campagnes de mesure avant/après projet ;
- La définition et la préservation des zones calmes ;

- Le développement de l’information des élus et habitants sur le bruit au travers notamment des cartes de bruit et des mesures terrain.

Pour donner votre avis, rendez-vous ICI